

Image not found or type unknown



Caution de location non rendu pour calcul é de charges

Par **Mmmmmelanie**, le **13/02/2020** à **11:33**

Bonjour en location depuis 2ans et demi nous avons rendu le logement en août 2019.....

La caution m'as étai remise mais mon propriétaire a gardé 20% donc 119 euros pour le calculé dès charges locatif EDF commun eau ect...

A ce jour toujours je n'est toujours pas cette somme en ma possession et de dis qu'il non pas le temps et non pas les papier et bilan pour effectuer le calcule de charges.

On t'il vraiment le droit ??

Que dois je faire ?

Merci